
**Développement durable au sein
des communautés territoriales —
Système de management pour le
développement durable — Exigences
et lignes directrices pour son
utilisation**

*Sustainable development in communities — Management system for
sustainable development — Requirements with guidance for use*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Contexte de l'organisme	7
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte.....	7
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées.....	8
4.3 Détermination du périmètre du système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales.....	8
4.4 Système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales.....	8
4.5 Finalités du développement durable.....	8
4.6 Domaines d'action de développement durable.....	9
4.6.1 Généralités.....	9
4.6.2 Gouvernance, responsabilisation et engagement.....	10
4.6.3 Éducation et renforcement des compétences.....	11
4.6.4 Innovation, créativité et recherche.....	11
4.6.5 Santé et soins.....	12
4.6.6 Culture et identité collective.....	12
4.6.7 Vivre ensemble, interdépendance et solidarité.....	12
4.6.8 Économie et production et consommation durables.....	13
4.6.9 Cadre de vie et environnement professionnel.....	13
4.6.10 Sûreté et sécurité.....	14
4.6.11 Infrastructures et réseaux.....	14
4.6.12 Mobilité.....	15
4.6.13 Biodiversité et services écosystémiques.....	15
5 Leadership	16
5.1 Leadership et engagement.....	16
5.2 Politique.....	17
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme.....	17
5.4 Responsabilité de l'identification des domaines d'action de développement durable au sein des communautés territoriales.....	18
6 Planification	18
6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités.....	18
6.1.1 Généralités.....	18
6.1.2 Examen de la situation de référence.....	19
6.1.3 Obligations de conformité.....	19
6.1.4 Détermination de l'importance des domaines d'action de développement durable.....	19
6.1.5 Identification et implication des parties intéressées.....	20
6.2 Objectifs du développement durable au sein des communautés territoriales et planification des actions pour les atteindre.....	20
6.2.1 Généralités.....	20
6.2.2 Stratégie en faveur du développement durable.....	21
7 Support	21
7.1 Ressources.....	21
7.2 Compétences.....	21
7.3 Sensibilisation.....	22
7.4 Communication.....	22
7.5 Informations documentées.....	22
7.5.1 Généralités.....	22

7.5.2	Création et mise à jour des informations documentées	23
7.5.3	Maîtrise des informations documentées	23
8	Réalisation des activités opérationnelles	23
8.1	Planification et maîtrise opérationnelles	23
8.2	Assurance de la cohérence des stratégies, programmes, projets, plans et services	24
9	Évaluation des performances	24
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation	24
9.2	Audit interne	25
9.3	Revue de direction	26
10	Amélioration	26
10.1	Non-conformité et actions correctives	26
10.2	Amélioration continue	27
Annexe A (informative) Matrice de maturité		28
Annexe B (informative) Cartographie des enjeux, des indicateurs et des paramètres de mesure		32
Bibliographie		35

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 268, *Aménagement durable*.

Introduction

La présente Norme internationale adopte une approche holistique pour l'établissement des exigences d'un système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales, y compris les villes, et fournit des préconisations visant à:

- améliorer la contribution des communautés territoriales au développement durable;
- favoriser l'intelligence et la résilience des communautés territoriales, en tenant compte des frontières territoriales auxquelles elles s'appliquent;
- évaluer la performance des communautés territoriales dans leurs progrès sur la voie du développement durable.

Elle décrit l'établissement d'un cadre cohérent pour permettre à la communauté territoriale de définir ses objectifs et sa vision.

La présente Norme internationale établit des exigences et des lignes directrices pour aider les communautés territoriales à mettre en place un cadre leur permettant de devenir plus durables. Elle ne fixe pas de niveaux de référence ni de niveaux attendus de performance.

Alors que le défi du développement durable est mondial, les stratégies pour y parvenir au niveau d'une communauté territoriale sont d'ordre local, dans une large mesure, et peuvent donc différer selon le contexte d'un pays à l'autre et d'un territoire à l'autre. Les stratégies des communautés territoriales doivent refléter le contexte, les conditions préalables, les priorités et les besoins, notamment dans le domaine social, par exemple, justice sociale, identité culturelle et traditions, patrimoine, santé humaine, sécurité et confort, et infrastructure sociale.

Les communautés territoriales qui souhaitent devenir plus durables sont également confrontées au défi qui consiste à respecter les limites des ressources de la planète et prendre en compte les limites que ces dernières impliquent.

NOTE 1 Le concept de «limites des ressources de la planète» décrit un cadre de vie dont l'humanité a besoin pour continuer à se développer et à prospérer pour des générations à venir. Le changement climatique, la consommation d'eau douce, l'évolution de l'utilisation des terres et la diminution de la biodiversité sont des exemples de limites des ressources de la planète. Franchir ces limites pourrait entraîner des changements environnementaux soudains ou irréversibles, tandis que leur respect réduit les risques de façon significative. Il est possible de dépasser les limites des ressources de la planète afin de sélectionner les mesures qui peuvent être abordées au niveau des communautés territoriales en tenant compte de la situation spécifique.

Le management du développement durable au sein des communautés territoriales comprend une grande variété d'enjeux, par exemple concernant l'environnement économique, social et naturel des communautés territoriales et leurs interactions. Ces enjeux sont susceptibles d'avoir des implications stratégiques, opérationnelles et concurrentielles.

NOTE 2 La capacité de promouvoir une harmonie transdisciplinaire et une finalité commune est fondamentale pour l'atteinte effective et efficace des objectifs de la communauté territoriale.

La présente Norme internationale est destinée à renforcer les capacités des communautés territoriales et à s'appuyer sur les initiatives locales. Elle concerne les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, incluant l'amélioration des services de la communauté territoriale et des bienfaits socio-économiques, ainsi que le soutien d'objectifs clairs pour le développement durable au sein des communautés territoriales et l'encouragement de systèmes de planification rationnels pour les atteindre.

La présente Norme internationale met l'accent sur les communautés territoriales en tant que jalons essentiels du développement durable de la société dans son ensemble. Même si chaque communauté territoriale a ses propres valeurs et ses propres intérêts, toutes les communautés territoriales peuvent retirer des bénéfices mutuels en partageant des valeurs et des objectifs communs, sans pour autant exonérer les acteurs individuels de leurs responsabilités respectives. Cela n'est possible que si la communauté territoriale adopte une vision à long terme de la planification, en respectant la capacité

globale de la Terre et les besoins des générations actuelles et futures, y compris les capacités et les ressources pour assurer la résilience.

La présente Norme internationale encourage l'établissement d'un processus multi-acteurs au sein des communautés territoriales, à travers la mise en œuvre d'une approche holistique qui facilite la coopération de toutes les parties intéressées et évite le cloisonnement des actions. Elle est destinée à fournir des préconisations pour les organismes qui mettent en œuvre d'autres systèmes de management compatibles avec la présente Norme internationale, tels que les systèmes décrits dans l'ISO 14001, l'ISO 45001, l'ISO 50001, l'ISO 20121, l'ISO 14046 et l'ISO 26000, qu'ils concernent directement ou indirectement le développement durable au sein des communautés territoriales à différents stades de leur cycle de vie.

L'implication des parties intéressées dans le cadre d'un processus multi-acteurs peut prendre différentes formes, telles que:

- les partenariats participatifs;
- la participation publique;
- la collaboration au niveau de la communauté territoriale.

Dans tous les cas, l'objectif est d'engager un dialogue coopératif avec les parties intéressées afin de trouver des solutions plus durables.

La mise en œuvre réussie de la présente Norme internationale peut aider les communautés territoriales à élaborer des stratégies holistiques et intégrées en faveur du développement durable qui se distinguent du «business as usual». Cela peut également aider les communautés territoriales à montrer aux parties intéressées qu'un système de management approprié est en place, tout en les incitant à devenir proactives.

La mise en œuvre réussie de la présente Norme internationale peut:

- aider à créer un consensus sur le développement durable au sein des communautés territoriales;
- améliorer le caractère durable, l'intelligence et la résilience des stratégies, programmes, projets, plans et services conduits sous la responsabilité directe des communautés territoriales ou sur le territoire qui les concerne;
- développer des approches intersectorielles, multidisciplinaires, relatives à la valeur sur le cycle de vie et au coût global;
- favoriser les synergies entre plusieurs acteurs grâce à une approche holistique;
- améliorer l'efficacité et l'attractivité des communautés territoriales.

La mise en œuvre réussie de la présente Norme internationale est destinée à établir un cadre cohérent pour permettre à la communauté territoriale de définir ses objectifs et sa vision. À l'aide d'indicateurs et de paramètres de mesure pertinents à cet égard, il est possible de mesurer le résultat des stratégies, des programmes, des projets, des plans et des services au sein des communautés territoriales. Il existe un lien entre les paramètres de mesure et les indicateurs, mais ils sont souvent élaborés pour des raisons différentes. Les paramètres de mesure ont un caractère plus technique, par exemple les paramètres de la performance d'un produit ou d'un processus ou d'un élément d'infrastructure.

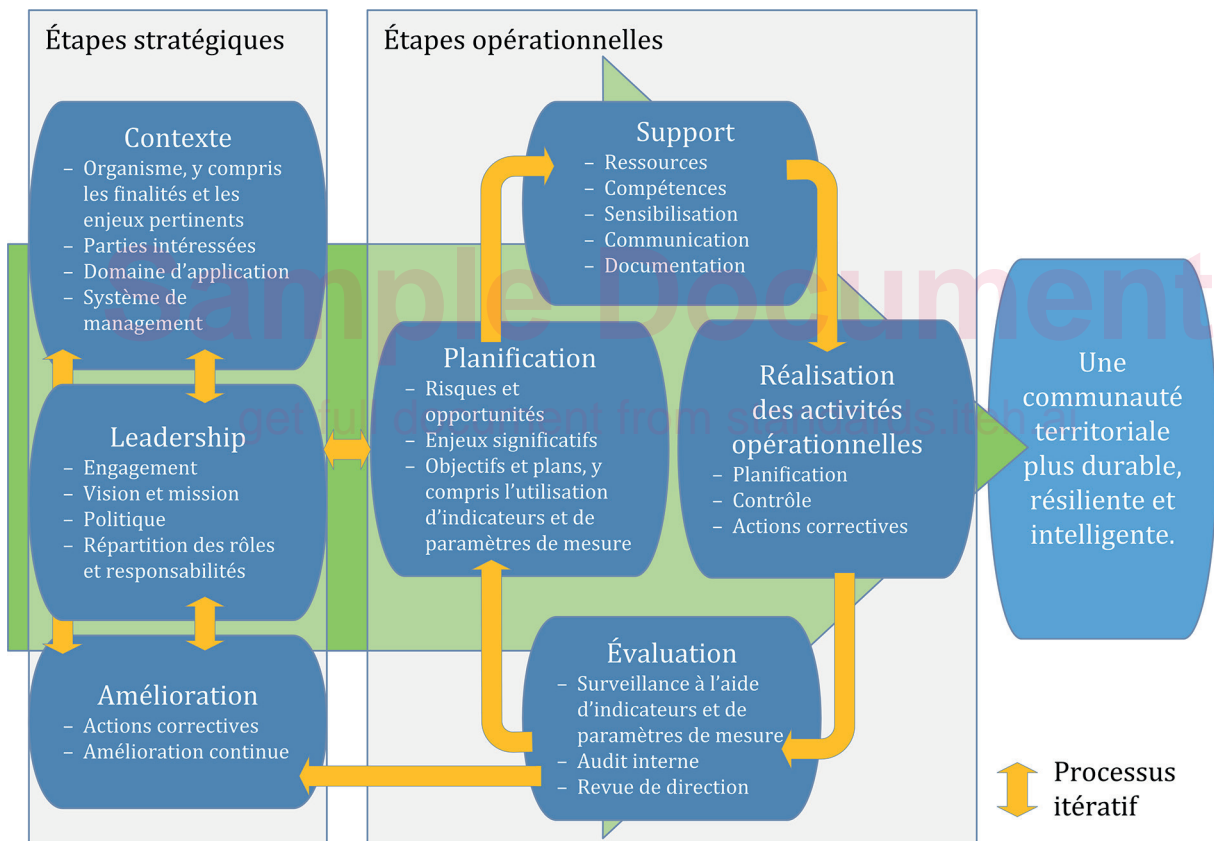
Les normes internationales élaborées par l'ISO/TC 268 visent à utiliser les indicateurs et les paramètres de mesure pour soutenir de façon structurée et cohérente le management durable, intelligent et résilient des communautés territoriales. Les indicateurs, tels que ceux décrits dans l'ISO 37120, sont des mesures quantitatives, qualitatives ou descriptives définies pour une utilisation effective dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la performance globale d'une communauté territoriale. Au contraire, les paramètres de mesure, tels que ceux utilisés dans l'ISO/TS 37151, correspondent à la méthode de mesure et à l'échelle de mesure définies pour une utilisation dans le cadre de l'évaluation des performances techniques des éléments d'infrastructure (matériels et logiciels), par exemple dans les services de management de l'énergie, des transports ou des déchets.

L'Annexe B fournit une cartographie des enjeux, des indicateurs et des paramètres de mesure de la présente Norme internationale, de l'ISO 37120:2014 et de l'ISO/TS 37151:2015.

La présente Norme internationale se base sur le modèle «Planifier-Mettre en œuvre-Contrôler-Agir» (Plan-Do-Check-Act, PDCA), qui peut être décrit brièvement comme suit:

- Planifier (Plan): établir les objectifs et les processus nécessaires à l'obtention de résultats conformes aux finalités de la communauté territoriale.
- Mettre en œuvre (Do): mettre en œuvre les processus et atteindre les objectifs.
- Contrôler (Check): suivre et mesurer les processus par rapport à la politique, aux objectifs et aux engagements de la communauté territoriale, et rendre compte des résultats.
- Agir (Act): entreprendre les actions nécessaires pour améliorer les performances.

La Figure 1 illustre la façon dont la présente Norme internationale suit une approche PDCA pour le management du développement durable au sein des communautés territoriales.



NOTE Les étapes stratégiques sont itératives, tandis que les étapes opérationnelles sont séquentielles. C'est leur mise en œuvre combinée qui aide les communautés territoriales à devenir plus durables, résilientes et intelligentes.

Figure 1 — Relation entre le modèle PDCA et la présente Norme internationale

Dans la présente Norme internationale, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient» indique une recommandation;
- «peut» indique une permission, une possibilité ou une capacité.

Les informations mentionnées en «NOTE» sont destinées à faciliter la compréhension ou l'utilisation du document. Les «Notes à l'article» employées à [l'Article 3](#) fournissent des informations supplémentaires qui viennent compléter les données terminologiques et peuvent contenir des dispositions concernant l'usage d'un terme.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Développement durable au sein des communautés territoriales — Système de management pour le développement durable — Exigences et lignes directrices pour son utilisation

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit les exigences d'un système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales, y compris les villes, basées sur une approche holistique, en cohérence avec la politique de développement durable des communautés territoriales.

NOTE 1 Au cours du dernier siècle, les villes sont devenues des acteurs essentiels du développement durable au niveau local, national et international en raison des pressions d'une urbanisation sans précédent.

Les résultats escomptés d'un système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales comprennent:

- le management du développement durable et l'encouragement de l'intelligence et de la résilience des communautés territoriales, en tenant compte des frontières territoriales auxquelles elles s'appliquent;
- l'amélioration de la contribution des communautés territoriales aux résultats du développement durable;
- l'évaluation de la performance des communautés territoriales dans leurs progrès en matière de développement durable ainsi que le niveau d'intelligence et de résilience qu'elles ont atteint;
- la détermination des obligations de conformité.

NOTE 2 L'intelligence et la résilience sont intégrées dans le processus de développement durable: le développement durable est le processus global, tandis que l'intelligence et la résilience en sont des caractéristiques.

La présente Norme internationale est destinée à aider les communautés territoriales à devenir plus résilientes, intelligentes et durables, par la mise en œuvre de stratégies, de programmes, de projets, de plans et de services, et à démontrer et communiquer leurs réalisations.

La présente Norme internationale est destinée à être mise en œuvre par un organisme désigné par une communauté territoriale pour établir le cadre organisationnel et fournir les ressources nécessaires au soutien du management des résultats de performance environnementale, économique et sociale. Une communauté territoriale qui choisit d'établir ce cadre organisationnel par ses propres moyens est dès lors considérée comme l'organisme tel que défini dans la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale s'applique à des communautés territoriales de toutes tailles, de toutes structures et de tous types, dans les pays développés ou en développement, au niveau local, régional ou national, et dans des zones urbaines ou rurales définies, à leur niveau de responsabilité respectif.

La présente Norme internationale peut être utilisée dans son intégralité ou en partie pour améliorer le management du développement durable au sein des communautés territoriales. Les déclarations de conformité à la présente Norme internationale ne sont cependant pas acceptables à moins que toutes ses exigences soient intégrées dans le système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales d'un organisme et soient satisfaites, sans exclusion.

2 Références normatives

Il n'y a pas de références normatives.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 responsabilité

état de devoir répondre de décisions et d'activités auprès des *parties intéressées* (3.19) d'un *organisme* (3.27)

3.2 audit

processus (3.31) méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits

Note 1 à l'article: Un audit peut être interne (de première partie) ou externe (de seconde ou tierce partie), et il peut être combiné (s'il associe deux domaines ou plus).

Note 2 à l'article: Un audit interne est réalisé par l'*organisme* (3.27) lui-même ou par une partie externe travaillant pour le compte de celui-ci.

Note 3 à l'article: Les termes «preuves d'audit» et «critères d'audit» sont définis dans l'ISO 19011.

3.3 ville

communauté territoriale (3.4) urbaine s'inscrivant dans une frontière administrative spécifique

Note 1 à l'article: Une ville est parfois appelée municipalité ou administration locale.

Note 2 à l'article: Les villes peuvent contribuer à réduire la pression croissante qui s'exerce sur l'environnement et les ressources naturelles causées par l'urbanisation mondiale grâce à l'élaboration de *politiques* (3.30) holistiques et intégrées.

[SOURCE: ISO 37120:2014, 3.1, modifiée — La définition a été modifiée et les Notes 1 et 2 à l'article ont été ajoutées.]

3.4 communauté territoriale

ensemble de personnes avec des responsabilités, activités et relations

Note 1 à l'article: Dans de nombreux contextes, sans que cela soit universel, une communauté territoriale possède une frontière géographique définie.

Note 2 à l'article: Une *ville* (3.3) est un type de communauté territoriale.

[SOURCE: ISO/TS 37151:2015, 3.1, modifiée — La Note 1 à l'article a été modifiée et la Note 2 à l'article a été ajoutée.]

3.5 compétence

aptitude à mettre en pratique des connaissances et des savoir-faire pour obtenir les résultats escomptés